

N° 58

SENAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1981-1982

Annexe au procès-verbal de la séance du 23 novembre 1981

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1982, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Par M. Maurice BLIN,

Sénateur.

Rapporteur général.

TOME III

**LES MOYENS DES SERVICES ET LES DISPOSITIONS SPÉCIALES
(Deuxième partie de la loi de finances.)**

ANNEXE N° 39

MONNAIES ET MEDAILLES

Rapporteur spécial : M. Jean-Pierre FOURCADE.

[1] *Cette commission est composée de : MM. Edouard Bonnefous, président ; Henri Duffaut, Jacques Descours Desacres, Geoffroy de Montalembert, Jean Cluzel, vice-présidents ; Modeste Legouez, Paul Jargot, Yves Durand, Louis Perrein, secrétaires ; Maurice Blin, rapporteur général ; René Ballayer, Charles Beaupetit, Stéphane Bonduel, Henri Caillavet, Jean Chamant, René Chazelle, Marcel Debarge, Gérard Delfau, Marcel Fortier, André Fosset, Jean-Pierre Fourcade, Jean Francou, Pierre Gamboa, Henri Gœtschy, Robert Guillaume, Marc Jacquet, Tony Larue, Georges Lombard, Michel Manet, Josy Moinet, René Monory, Jean-François Pintat, Christian Poncelet, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, Robert Schmitt, René Tomasini, Henri Torre, Camille Vallin.*

Voir les numéros :

**Assemblée Nationale (7^e législ.) : 450 et et annexes, 470 (annexe 49) et in-8°, 57.
Sénat : 57 (1981-1982)**

Loi de Finances - Monnaies et Médailles.

SOMMAIRE

	Pages
AVANT-PROPOS	3
I. – Présentation générale du budget 1982 des monnaies et médailles	3
II. – Examen en Commission	6
RAPPORT	
CHAPITRE I : LES MONNAIES ET MEDAILLES SEMBLENT S'INSTALLER DANS LE DEFICIT	7
I. – Les résultats de 1980 et les prévisions pour 1981 et 1982	7
II. – La principale cause du déficit : l'arrêt de la frappe de la pièce d'argent de 50 francs	10
III. – Que faire ?	10
CHAPITRE II : LA FRAPPE DES MONNAIES ET DES MEDAILLES EVOLUE PEU	12
I. – Le bas niveau persistant du programme de frappe des monnaies françai- ses	12
II. – La progression de la frappe des monnaies étrangères	15
III. – La fabrication des médailles	16
CHAPITRE III : L'AUGMENTATION DES CHARGES DEMEURE MODEREE	18
I. – Les dépenses d'exploitation	18
II. – Les dépenses d'investissement	20
CONCLUSION	21
ANNEXE : L'activité culturelle des monnaies et médailles en 1980 et 1981	23

AVANT-PROPOS

I. - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET 1982

Le projet de budget des monnaies et médailles pour 1982 apparaît comme la continuation, sans évolution remarquable, du budget précédent. Cette constatation est rien moins que satisfaisante, car, ainsi que votre rapporteur spécial l'a souligné à l'occasion de l'examen du budget 1981, l'administration de la monnaie doit faire face, depuis 1980, c'est-à-dire depuis l'arrêt de la frappe des pièces d'argent, à un déficit d'exploitation préoccupant.

Or, force est de constater que rien n'est prévu à ce jour pour résorber ce déficit. Au contraire, le budget pour 1982 se contente d'entériner, en quelque sorte, la situation actuelle, prolongeant l'attentisme de l'année précédente. En un mot, il s'agit **d'un budget de reconduction.**

COMPTES PREVISIONNELS POUR 1981 ET 1982
(En millions de francs)

	Budget 1981	Budget 1982	Variation %
1. RECETTES D'EXPLOITATION			
Produit de la fabrication des monnaies françaises	179,50	182,61	+ 1,7
Produit de la fabrication des monnaies étrangères	22	42	+ 90,9
Produit de la vente des médailles	83,50	84	+ 0,6
Fabrications annexes	2,50	2,50	-
Vente de déchets	0,06	0,05	+ 1,1
Produits accessoires	0,14	0,18	-
Totaux	187,70	311,34	+ 8,2
2. DEPENSES D'EXPLOITATION			
Achats	125,30	128,57	+ 2,6
Frais de personnel	166,67	193,67	+ 16,2
Impôts et taxes	10,09	13,29	-
T.F.S.E. (Sous-traitance)	42,96	43,03	-
Transports et déplacements	1,83	2,21	
Frais divers de gestion	6,76	7,39	+ 5,8
Amortissements et provisions	12,50	12,50	
Totaux	366,11	400,66	+ 9,4
3. RESULTAT D'EXPLOITATION.....	- 78,40	- 89,32	-
4. SUBVENTION DU BUDGET GENERAL	-	63	-
5. RESULTAT APRES SUBVENTION ..	- 78,40	- 26,32	-

Les caractéristiques essentielles du projet de budget pour 1982 sont les suivantes :

1°) le programme de frappe est maintenu à un niveau assez bas

Le programme de frappe des monnaies françaises pour 1982 est sensiblement le même que celui de 1981. Comme l'année précédente, les pièces qui feront l'objet d'une frappe notable seront les quatre pièces suivantes :

- la pièce de 2 F (90 millions de pièces)
- la pièce de 0,20 F (150 millions de pièces)
- la pièce de 0,10 F (110 millions de pièces)
- la pièce de 0,05 F (130 millions de francs).

2°) Il n'est pas prévu de fabriquer une nouvelle pièce d'argent

Pour la deuxième année consécutive, aucune pièce d'argent n'est inscrite au programme de frappe. Lorsqu'on sait qu'auparavant, la valeur des pièces d'argent frappées chaque année était de l'ordre de 400 à 500 millions de francs, soit environ 70 % des recettes tirées de la frappe des monnaies françaises, on mesure l'ampleur des difficultés financières que suscite l'arrêt de la fabrication des pièces d'argent.

3°) On s'attend à une bonne tenue de la fabrication des pièces d'argent

Le montant en valeur de ces fabrications devraient en effet passer de 22 millions à 42 millions de francs. Il est vrai que l'évaluation de 22 millions de francs figurant au budget de 1981 sera largement dépassée puisque, depuis le début de l'année 1981, la vente de ces monnaies est supérieure à 47 millions de francs.

4°) Le déficit d'exploitation persiste

Egal à 55 millions de francs en 1980 (1), il pourrait être du même ordre en 1981. En effet, les prévisions initiales qui portaient sur un déficit de 78,4 millions de francs n'avaient pas pris en compte la progression des fabrications de monnaies étrangères (+ 25 millions de francs en 1981).

Pour 1982, le déficit inscrit dans le projet de loi de finances n'est que de 26,32 millions de francs mais il est obtenu malgré le versement d'une subvention du budget général égale à 63 millions de francs. **Le déficit prévisionnel est donc en réalité de 89,3 millions de francs.**

(1) Il s'agit du résultat réel et non du résultat comptable (+ 12,8 millions de francs) figurant au compte d'exploitation.

5°) Aucun investissement important n'est prévu

Les autorisations de programme s'élèvent à 5 millions de francs (contre 12,5 millions en 1981) ; les crédits de paiement ne dépassent pas 3 millions de francs (contre 8 millions en 1981). Tous les projets d'agrandissement ou de desserrement des installations existantes demeurent suspendus.

II. – EXAMEN EN COMMISSION

Votre Commission des finances a procédé le 14 octobre 1981 à l'examen du projet de budget des Monnaies et médailles.

Après avoir indiqué les caractéristiques de ce budget, **vo**tre rapporteur spécial a manifesté son désaccord avec le principe de l'octroi d'une subvention du budget général pour équilibrer – partiellement – le budget des Monnaies et médailles. En conséquence, il a demandé la suppression de cette subvention afin d'amener le Gouvernement à proposer les mesures de redressement qui s'imposent.

Mlle RAPUZZI s'est déclarée d'accord avec les observations du rapporteur sur les inconvénients de la subvention d'équilibre. Elle a toutefois marqué son souci de ne pas compromettre l'existence même de la Monnaie. Elle a suggéré, en particulier, qu'un effort soit fait pour relancer la fabrication des médailles, qui suscitent l'intérêt d'un vaste public.

M. JARGOT s'est interrogé sur la façon dont les déficits de 1980 et 1981 ont été ou seront financés. Il a relevé également le niveau élevé des frais de personnel proportionnellement à l'effectif employé.

M. le Président BONNEFOUS, tout en se déclarant favorable à la position de principe du rapporteur, a manifesté sa crainte que la suppression de la subvention d'équilibre reste inefficace. Il a donc demandé s'il existait des solutions de rechange.

A cet égard, **vo**tre rapporteur a indiqué que ces solutions existent. La plus simple et la plus rapidement réalisable consiste à accroître la production de pièces de haute gamme, telles que la pièce de 10 F et de 5 F.

A l'issue du débat qui a suivi, votre Commission des finances a donné un **avis favorable** à l'adoption du budget des Monnaies et médailles sous réserve de la réduction de 10 millions de francs de la subvention provenant du budget général. La Commission a chargé son rapporteur spécial de déposer un amendement en ce sens.

CHAPITRE PREMIER

LES MONNAIES ET MEDAILLES SEMBLENT S'INSTALLER DANS LE DEFICIT

Depuis l'exercice 1980, l'administration de la monnaie est devenue **structurellement déficitaire**. Cette situation est liée à deux phénomènes :

- la contraction du programme de frappe, et en particulier l'absence de frappe des pièces les plus « rentables » : la pièce de 10 F et la pièce de 5 F ;
- l'arrêt de la frappe de la pièce de 50 F en argent.

Il en résulte une détérioration sensible des comptes, qui rend urgentes des mesures de redressement.

I. - LES RESULTATS DE 1980 ET LES PREVISIONS POUR 1981 ET 1982

Le tableau ci-dessous reproduit le compte d'exploitation de la gestion 1980 :

COMPTE D'EXPLOITATION GENERALE 1980

Nature des charges	Montant net	Nature des produits	Montant net
		79 - Différence de stocks Stock final : 329 141 365,19 Stock initial : <u>269 831 480,52</u>	
60 - Achats de matières et marchandises	137 588 671,50	Augmentation	59 309 884,67
61 - Frais de personnel	147 681 367,86	70 - Vente de marchandises et de produits finis	314 534 640,06
62 - Impôts et taxes	12 851 514,08	72 - Vente de déchets	48 222,61
63 - Travaux, fournitures et services extérieurs	51 322 081,06	75 - Produits accessoires	9 174 897,26
64 - Transports et déplacements ..	2 008 992,36	Solde débiteur	
66 - Frais divers de gestion	6 656 337,29		
69 - Dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement			
Bénéfice d'exploitation (solde débiteur)	<u>12 860 270,45</u>		
TOTAL	383 067 944,60	TOTAL	383 067 844,60

Apparemment, les résultats de 1980 dégagent un bénéfice de 12,8 millions de francs.

En réalité, ce résultat flatteur est en grande partie accidentel. Il est dû en effet à **une opération de réévaluation des stocks**, qui a eu pour conséquence de générer une plusvalue de 59,3 millions de francs, à défaut de laquelle le résultat de l'exploitation 1980 aurait été déficitaire de plus de 46 millions de francs.

Certes, cette réévaluation des stocks, d'ailleurs opérée sur les recommandations de la Cour des Comptes, est justifiée. Elle a pour objet de recenser de façon exhaustive les médailles et pièces en stock et à les estimer à leur **valeur de vente sur le marché**. Bien entendu, comme la plupart des métaux incorporés ont connu des mouvements de hausse importants au cours des derniers mois, une plus value appréciable est apparue. Mais il va de soi que ces stocks ne sont pas destinés à être liquidés et que, dès lors, **la plus-value est et restera latente**.

Quoi qu'il en soit, deux faits sont certains :

– Dès 1980, le fonds de roulement de l'administration des monnaies et médailles a été amputé de 43,3 millions de francs. Aujourd'hui, il est pratiquement réduit à néant.

– Le déficit d'exploitation, masqué en 1980 par l'opération de réévaluation des stocks, réapparaît en 1981 et 1982. Ceci ressort sans équivoque des comptes prévisionnels ci-dessous :

	Prévisions 1981	Prévisions 1982
CHARGES		
Achat de matières et marchandises	125 303 363	128 567 603
Frais de personnel	166 665 334	193 670 121
Impôts et taxes	10 089 934	13 289 934
Travaux, fournitures et services extérieurs.....	42 956 116	43 030 411
Transports et déplacements.....	1 831 023	2 215 428
Frais divers de gestion	6 757 808	7 394 808
Dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement ...	12 500 000	12 500 000
TOTAUX	366 103 583	400 668 305
PRODUITS		
70 – Vente de marchandises et produits finis		
– 701 Monnaies françaises	179 498 950	182 616 750
– 702 Monnaies étrangères	22 000 000	42 000 000
– 703 Médailles	83 500 000	84 000 000
– 704 Fabrications annexes	2 500 000	2 500 000
72 – Vente de déchets.....	60 000	48 000
76 – Produits accessoires	140 000	180 000
74 – Subvention d'exploitation		63 000 000
Déficit d'exploitation	78 404 633	26 323 555
TOTAUX	366 103 583	400 668 305

On observera l'aggravation sensible du déficit en 1982. En outre, l'amin-
cissement du fonds de roulement de l'entreprise oblige l'Etat à combler une
partie du déficit prévisionnel (89,3 millions de francs) au moyen d'une subven-
tion du budget général de 63 millions de francs.

II. – LES CAUSES DU DEFICIT : L'ARRÊT DE LA FRAPPE DE LA PIÈCE D'ARGENT DE 50 F ET LE BAS NIVEAU DU PROGRAMME DE FRAPPE DES MONNAIES COURANTES.

L'origine de la situation difficile que connaît aujourd'hui l'administration des monnaies et médailles est claire. Votre rapporteur spécial l'a indiqué dans son précédent rapport et l'analyse qu'il en a faite n'a rien perdu de son actualité.

Les déboires actuels de la monnaie proviennent d'une part du bas niveau de la frappe actuelle de monnaie, d'autre part et surtout, de l'arrêt de la fabrication de la pièce de 50 F. Qu'il suffise de rappeler ici que cette pièce, jusqu'en 1979, procurait à l'administration non seulement plus de 60 % de son chiffre d'affaires mais aussi une marge d'exploitation confortable permettant de compenser le faible bénéfice, voire les pertes réalisées sur les autres pièces (1).

La flambée des cours de l'argent en 1979 a malheureusement transformé la marge positive réalisée jusqu'alors sur cette pièce en un solde négatif, de sorte que le Gouvernement a dû démonétiser les trois pièces d'argent le 20 février 1980 et arrêter la frappe de la pièce de 50 F à compter de 1980.

On aurait pu espérer que la démonétisation de la pièce de 50 F permette à l'administration de récupérer auprès du public une grande partie des pièces en circulation. En fait, il n'en a rien été, le public préférant en général conserver par devers lui les pièces en sa possession compte tenu du haut niveau atteint par le cours du métal pendant la période de reprise. Aujourd'hui, la Banque de France et la Monnaie ne détiennent qu'environ 15 millions de pièces (soit le stock existant au moment de la démonétisation) sur les 46 millions de pièces frappées à cette date.

III. – QUE FAIRE ?

Dans son précédent rapport, votre rapporteur spécial avait évoqué quelques-unes des solutions qui lui paraissaient pouvoir être envisagées. A cet égard, le **choix** paraissait devoir se circonscrire entre :

– **la frappe d'une nouvelle pièce d'argent**, d'une valeur faciale plus élevée que les précédentes ;

– **la frappe de monnaies commémoratives** (en métal usuel ou en argent) permettant de dégager un flux de recettes nouvelles.

(1) Ces pertes sont liées à l'augmentation des cours des métaux entrant dans la confection des pièces et à la faible valeur faciale de ces dernières.

On peut d'ailleurs mesurer les conséquences financières d'un tel choix. Ainsi la frappe d'un million de pièces de 200 F en argent procure un gain net pour la Monnaie de 7,5 millions de francs et un bénéfice pour le Trésor de 165 millions de francs. **Ainsi, si l'on frappait 10,6 millions de pièces de ce type, le déficit d'exploitation de 1982 disparaîtrait.**

De même, une pièce commémorative de 10 F frappée à un million d'exemplaires rapporte 0,75 million de francs à la Monnaie et 9 millions de francs au Trésor. En outre, les pièces de ce type peuvent être frappées en plus grand nombre que les pièces d'argent. On peut calculer ainsi qu'il **suffirait de frapper 106,5 millions de pièces de ce type pour équilibrer le budget des Monnaies et médailles.**

Le déficit d'exploitation n'a donc rien d'inéluctable.

Ceci rend d'autant plus regrettable la constatation que les choix nécessaires ont encore été éludés et que le gouvernement semble s'être résigné au déficit de son administration de la Monnaie, quitte à recourir au procédé onéreux et peu glorieux de la subvention d'exploitation.

Votre rapporteur spécial tient à marquer son inquiétude devant un tel état de fait et à appeler l'attention de votre Assemblée et du gouvernement sur les conséquences désastreuses que sa prolongation pouvait avoir au plan financier et au plan psychologique.

CHAPITRE II

LA FRAPPE DES MONNAIES ET DES MÉDAILLES
ÉVOLUE PEU

La passivité du projet de budget des Monnaies et Médailles ne présage pas de changement majeur en ce qui concerne la frappe des monnaies et la fabrication des médailles. Et de fait, il n'y en a pas.

I. – LE BAS NIVEAU PERSISTANT DU PROGRAMME DE FRAPPE DES MONNAIES.

Le tableau ci-dessous permet de comparer le programme de frappe pour 1982 au programme de 1981 et 1980 :

(en milliers de pièces)

PIECES	1980	1981	1982	Variation 1981-1982
10 F	80.000	50 (1)	50 (1)	
5 F	50	50	50	
2 F	100.000	120.000	90.000	- 30.000
1 F	50	50	50	
12 F	50	50	50	
0.20 F	20.000	125.000	150.000	+ 25.000
0.10 F	140.000	100.000	110.000	+ 10.000
0,05 F	180.000	135.000	138.000	+ 3.000
0,01 F	50	50	50	
TOTAUX	520.000	480.000	488.250	+ 8.000

(1) Les pièces frappées à raison de 50.000 exemplaires le sont uniquement en séries « fleurs de coins ».

Ainsi, à 8 millions de pièces près, le programme de 1982 est identique à celui de 1981, qui était lui-même en recul par rapport à 1980. En volume et surtout en valeur, ce programme se situe à un niveau des plus bas.

Ceci étant, la faiblesse de la frappe actuelle est regrettable pour l'équilibre des comptes de la monnaie mais, malheureusement, la qualité d'un programme de frappe ne se juge pas à son volume mais à sa bonne adaptation à l'état des réserves et au nombre de pièces en circulation.

En fonction de ce double critère, il ne semble pas que le programme actuel pêche par imprévision. Celui-ci, rappelons-le est établi chaque année conjointement par la Direction du Trésor, la Banque de France et la Direction de la Monnaie.

Une règle non écrite veut que les réserves de la Banque de France doivent atteindre quelque 10% de la circulation totale et celles de la Monnaie représenter une année de production courante. Cette règle paraît à peu près respectée si l'on en juge d'après le tableau suivant qui permet de comparer le montant total des réserves de monnaies métalliques détenues par la Banque de France et par l'établissement monétaire de Pessac au nombre de pièces en circulation au 30 juin 1981.

Coupires	Circulation	Réserves Banque de France	Réserve PESSAC	Ensemble des réserves	Rapport réserves/circulation en %
10 F	431 043 000	74 939 500	46 700 000	121 639 500	28,2
5 F	258 951 200	74 146 800	33 210 000	107 356 800	41,4
2 F	194 227 500	45 590 000	62 112 500	107 702 500	55,5
1 F	1 512 193 000	262 667 000	4 720 000	267 387 000	17,7
12 F	800 362 000	130 522 000	15 116 000	145 638 000	18,2
20 c.....	1 345 869 000	85 025 000	33 123 000	118 148 000	8,8
10 c.....	1 793 930 000	90 410 000	86 714 000	177 124 000	9,9
5 c.....	1 967 082 000	75 360 000	120 103 000	195 463 000	9,9
1 c.....	327 987 000	100 000	-	100 000	30,5
TOTAL.....	8 631 635 700	838 760 300	401 798 500	1 240 558 800	14,4

D'une manière générale, **on peut considérer les stocks comme suffisants, sauf peut-être en ce qui concerne les pièces à centimes**, qui sont d'ailleurs l'élément principal du programme de 1982.

Plus précisément, l'établissement de ce programme s'est fait selon les critères suivants :

Pièce de 10 F : les réserves de cette coupure, en dépit d'une sensible diminution due à l'arrêt presque complet des frappes en 1981, demeurent importantes ; en outre, la circulation de cette pièce risque d'être affectée par l'émission prochaine d'un billet de 20 F.

Aussi, par mesure de prudence, le programme de frappe pour 1982 a, comme en 1981, été limité à un contingent symbolique de 50 000 unités, destiné à permettre la réalisation des séries « Fleurs de coins » commercialisées par la Monnaie.

Néanmoins, compte tenu de sa « rentabilité » et du niveau relativement modéré des réserves, on peut regretter que la frappe de cette pièce n'ait pas été accrue.

Pièce de 2 F : l'émission de cette récente coupure, mise en circulation en 1979, se poursuit à un rythme soutenu. Les stocks nécessaires à une bonne fluidité de la circulation étant désormais constitués, le programme de frappe prévu pour 1982 a été ramené, par mesure de prudence, à 90 millions de pièces contre 120 millions en 1981.

Pièces de 1 F et de 12 F : en dépit d'un accroissement régulier de la circulation de ces deux coupures, l'existence de réserves importantes justifie la reconduction, en 1982, de contingents de frappe symboliques.

On remarquera cependant que **le prix de cession des pièces**, c'est-à-dire le prix auquel la Monnaie rétrocède les pièces au Trésor, est supérieur à la valeur faciale des pièces pour les coupures d'un demi franc et au-dessous. A l'inverse, les pièces les plus « rentables » sont la pièce de 10 F et la pièce de 5 F qui, malheureusement, ne sont presque plus frappées à l'heure actuelle.

PIECE	PRIX DE CESSION	PIECE	PRIX DE CESSION
10 F	1.137 F	20 c	0.289 F
5 F	1.355 F	10 c	0.166 F
2 F	1.186 F	5 c	0.102 F
1 F	0.712 F	1 c	0.084 F
1/2 F	0.527 F		

II. – LA PROGRESSION DE LA FRAPPE DES MONNAIES ETRANGERES.

Les commandes de monnaies étrangères passées à l'administration des Monnaies et Médailles au cours de ces dernières années émanent traditionnellement de certains clients d'Afrique francophone, des territoires d'Outre-Mer et de la principauté de Monaco. Certes la Monnaie s'efforce de développer ses exportations sur des marchés non francophones mais elle est freinée en cela par la modernisation de monnaies concurrentes et par la création par certains Etats de leur propre établissement de frappe. D'une façon générale, l'administration des Monnaies et Médailles se heurte à une concurrence internationale de plus en plus vive.

Cependant, on note en 1981 une augmentation remarquable des ventes. En effet, les prévisions budgétaires relatives aux commandes de monnaies de la part d'Etats étrangers avaient été fixées, pour 1981, à 100 000 000 pièces, pour une valeur total de 22 000 000 F. Mais à la date du 31 juillet 1981, les commandes fermes reçues par la Monnaie, portant sur 29 coupures et émanant de 18 pays étrangers, s'élevaient à 307 448 963 pièces pour une valeur total de 47 608 531 F. Ceci explique que le chiffre d'affaires prévisionnel pour 1982 dans ce secteur atteigne 42 millions de francs, soit un montant très supérieur à celui qui avait été initialement prévu pour 1981.

Ainsi, en 1982, la vente des monnaies étrangères devrait représenter quelque 23 % du chiffre d'affaires réalisé grâce aux ventes de monnaies françaises.

	BUDGET 1981		BUDGET 1982	
	en millions de francs	en % du total	en millions de francs	en % du total
Vente des monnaies françaises	179,50	62,4	182,62	58,7
Vente des monnaies étrangères	22	7,6	42	13,5
Vente des médailles	83,50	29	84	27
Fabrications annexes	2,50	0,9	2,50	0,8
TOTAL	287,50	100	311,12	100

Il semble que les bons résultats enregistrés en ce qui concerne les monnaies étrangères ne soient pas étrangers au fait que **la Monnaie ait renforcé et amélioré son implantation commerciale** notamment en répondant davantage aux appels d'offres internationaux, en prospectant de nouveaux marchés et en faisant plus largement appel à la concurrence afin d'obtenir de meilleures conditions d'approvisionnement de flans et de métaux.

III. – LA FABRICATION DES MEDAILLES.

L'administration des Monnaies et Médailles joue, dans le domaine culturel, un rôle important, notamment par ses commandes aux artistes, par les expositions qu'elle organise, par les publications qu'elle diffuse. Grâce au concours de plusieurs centaines d'artistes qu'elle a su intéresser à l'art de la médaille, celui-ci a été renouvelé, assurance à la France le premier rang dans le monde.

C'est ainsi que de nombreuses médailles nouvelles ont été éditées, soit dans **la Collection générale**, soit pour **le Club français de la médaille**. Les éditions, pour les deux années écoulées, s'élèvent respectivement :

– en 1979	à 158 et 181
– en 1980	à 150 et 193

Ainsi, les recettes tirées de la vente des médailles, des décorations et des éditions particulières ont atteint, toutes taxes comprises :

– en 1978	46,05 millions de francs,
– en 1979	53,41 millions de francs,
– en 1980	93,86 millions de francs,
– en 1981 (6 mois)	51,04 millions de francs.

Pour 1982, les prévisions de recettes s'établissent à 84 millions de francs, soit en-dessous du niveau de 1980.

Bien entendu, l'activité de la Monnaie ne se limite pas à l'édition de médailles nouvelles. Elle produit également un nombre abondant de décorations et satisfait aux demandes **d'éditions particulières**.

En effet, la Monnaie est en principe tenue, du fait de son monopole théorique de frappe, d'assurer, en contrepartie, l'exécution de toutes commandes privées qui ne contreviennent pas à l'ordre public.

Cependant, les publicités un peu trop spectaculaires et habiles de certains éditeurs privés ayant pu établir une certaine confusion entre les responsabilités propres de ces derniers et celle de l'Administration des Monnaies et Médailles, celle-ci s'est attachée à ramener ces publicités à plus de clarté, voire plus de retenue, en demandant aux sociétés éditrices de lui soumettre leurs projets publicitaires.

Au total, la ventilation en volume et en valeur des activités du secteur de la médaille s'établit comme suit :

NOMBRE DE MEDAILLES VENDUES

	Editions de la monnaie	Décorations	Editions particulières	TOTAL
1980.....	122 856	290 991	552 725 (1)	936 572 (1)
6 mois	56 332	137 918	347 969 (2)	542 219 (2)

(1) y compris 229 087 jetons en métaux communs

(2) y compris 173 250 jetons en métaux communs.

CHIFFRE D'AFFAIRES : (hors taxes)

	Editions de la monnaie	Décorations	Editions particulières	TOTAL
	(1)	(2)	(3)	(1 + 2 + 3)
1980.....	12 655 157	18 947 884	42 656 396	74 259 437
6 mois 1981	5 668 425	9 720 297	24 545 988	39 934 710

CHAPITRE III

L'AUGMENTATION DES CHARGES DEMEURE MODEREE.

L'Administration de la Monnaie ne peut faire autrement que d'adapter le volume de ses dépenses à la modestie de son programme de frappe monétaire. De là, une modération des écarts que l'on peut relever d'un budget à l'autre.

I. – LES DEPENSES D'EXPLOITATION

Leur évolution est retracée dans le tableau ci-dessous :

	Budget 1981	Budget 1982	Variations %
Dépenses d'exploitation			
– achats	125,30	128,57	+ 2,6
– frais de personnel	166,67	193,67	+ 16,2
– T.F.S.E.	42,96	43,03	} + 5,8
– impôts et taxes	10,09	13,29	
– transports et déplacements	1,83	2,21	
– frais divers de gestion	6,76	7,31	
– amortissements et provisions	12,50	12,50	
TOTAL	366,11	400,66	+ 9,4

On retiendra surtout :

1° – Le bas niveau des achats :

Alors qu'ils représentaient 47,2% des dépenses d'exploitation en 1979, les achats de matières premières et produits semi-finis ne représentent plus que 35,8% de ces dépenses en 1981 et 32,5% en 1982. Ceci s'explique par l'arrêt de la fabrication de la pièce de 50 F, la réduction du programme de frappe des autres pièces et la réduction des coupures à forte teneur en nickel.

2° – La diminution des dépenses de sous-traitance

Ce mouvement, amorcé depuis 1980, se poursuit de façon satisfaisante. Le poste « travaux, fournitures et services extérieurs (T.F.S.E.) demeure stable en 1982. De plus, les façons de flans (1) qui en constituent l'élément principal passent de 15,68 millions de francs à 11,66 millions, soit une baisse de 25,6%. En effet, la fabrication des flans par la Monnaie elle-même dans son usine de **Pessac** sera portée de 1 925 tonnes en 1981 à 2 000 tonnes en 1982. Le taux d'autonomie de l'usine se situe désormais autour de 75%.

3° – La progression normale des dépenses de personnel

Ces dépenses, qui représentent plus de 48% des dépenses d'exploitation, augmentent de 16,2%. Cette évolution résulte essentiellement d'une revalorisation des traitements et salaires de 17,1%.

Aucune création d'emploi n'est prévue en 1982. Seuls trois agents de l'administration centrale seront mis à la disposition de la Monnaie pour y effectuer des travaux administratifs confiés jusqu'alors à des personnels technique et ouvrier de **Paris**. Corrélativement deux emplois de chef d'atelier adjoint seront supprimés.

La répartition des effectifs pour 1982 devrait être la suivante :

	PARIS	PESSAC	TOTAL
– Fonctionnaires relevant des cadres de l'administration centrale	70	1	71
– Ingénieurs et fonctionnaires techniques	108	57	165
– Personnels ouvriers	67	371	938
TOTAL	745	429	1.174

(1) Il s'agit de la fabrication et du découpage des disques de métal avant la frappe.

II. – LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

En 1982, **leur montant ne dépassera pas 5 millions de francs en autorisations de programme** et 3 millions de francs en crédits de paiement. Par rapport au budget de 1981 (respectivement 12,5 et 8 millions de francs) le recul est donc sensible.

En fait, après la décision prise en 1980 par le précédent gouvernement de suspendre la construction du hall ouest de l'usine de **Pessac** et d'ajourner les projets de décentralisation d'une partie des ateliers du Quai Conti hors de **Paris**, **les investissements programmés ne portent que sur des aménagements intérieurs d'importance réduite.**

A. – En ce qui concerne *l'établissement de PESSAC* il s'agit de :

– l'agrandissement du bâtiment initialement destiné à usage de garage.

Dans cette extension (+ 225 m²) doivent être transférés les matériels nécessaires à la fabrication en petites séries, à partir de lames, de flans en métaux communs ou en métaux précieux. La place ainsi libérée dans le hall de laminage permettra d'installer un four de séchage des retours de fabrication. Ce four contribuera également à mieux assurer la sécurité des travailleurs (coût prévu : 380.000 F).

– La construction d'un étage au-dessus des bureaux de l'atelier d'entretien afin d'y installer un atelier de métrologie, un bureau de méthodes « entretien » et un bureau pour l'agent de sécurité (coût prévu : 2.210.000 F).

B. – *Pour les ateliers de PARIS*, l'Administration des Monnaies et Médailles poursuit le remodelage des ateliers, à la mesure des crédits dont elle dispose, exploitant progressivement les diverses possibilités qui subsistent (coût prévu : 2.410.000 F)

CONCLUSION

Votre rapporteur spécial ne peut s'empêcher de regretter, au terme de l'examen du projet de budget pour 1982, que les conclusions auxquelles il parvient ne soient pas différentes de celles qu'il avait été amené à présenter il y a un an : **comme celui de 1981, le budget 1982 des Monnaies et Médailles est un budget d'attente, un budget passif qui laisse intact le grave problème posé par l'interruption de la frappe de pièces d'argent.**

Aujourd'hui, l'exploitation est structurellement déficitaire et le fonds de roulement profondément diminué.

Le recours à une subvention d'exploitation provenant du budget général ne peut être qu'une solution provisoire qui devrait faire place dans le budget 1983 - mais ne pouvait-on vraiment le faire dès cette année ? - à la définition d'un nouveau programme de frappe.

Car il n'est pas admissible de laisser une administration de la qualité des Monnaies et Médailles sans tâche nouvelle, sans programme d'investissement et dans la triste certitude de gérer une entreprise déficitaire.

Rapidement, très rapidement, des décisions doivent être prises.

Au cours de sa séance du 14 octobre 1981, la Commission des Finances a procédé, sur le rapport de M. Jean-Pierre FOURCADE, rapporteur spécial, à l'examen du projet de budget annexe des Monnaies et Médailles pour 1982.

Sous réserve de l'amendement déposé en son nom par son rapporteur spécial et, réduisant le montant de la subvention du budget général, votre Commission vous propose **d'adopter le projet de budget** pour 1982 des Monnaies et Médailles.

ANNEXE

**L'ACTIVITE CULTURELLE DES MONNAIES ET MEDAILLES
EN 1980 et 1981**

Au cours de ces deux années, la Monnaie de PARIS a maintenu le déploiement de son activité culturelle selon deux axes maintenant traditionnels : l'organisation d'expositions temporaires dans le Musée Monétaire de Paris et la présentation de médailles, à diverses expositions, tant en France qu'à l'étranger.

I. – ACTIVITE DU MUSEE MONETAIRE DE LA MONNAIE

– 1980

janvier-avril : **ANDRAS BECK A LA MONNAIE**

(sculptures, dessins, médailles)

mai-octobre : **BENN A LA MONNAIE**

(peintures, dessins, médailles).

– **DE NOVEMBRE 1980 à AVRIL 1981**

présentation des collections du Musée

Salon des Peintres amateurs des Finances et prix Victor Chocquet.

– 1981 mai-octobre : **Exposition L'HUMOUR ET LA MEDAILLE**

(médailles, dessins, gravures).

Simultanément, dans la grande salle du rez-de-chaussée, la Monnaie a prêté un local au Salon des Humoristes de la Presse, Salon qui a été inauguré par le Président **POHER**.

II. – PARTICIPATION DE LA MONNAIE A CERTAINES EXPOSITIONS

– EN FRANCE :

en 1980 : 7 à Paris, 36 en province,

en 1981 : au 30 juin : 4 à Paris, 21 en province.

– A L'ETRANGER : en 1980 :

CONFEDERATION HELVETIQUE

La Société de Banque Suisse a accueilli dans ses locaux de GENEVE, en juin, l'importante exposition de médailles de la Monnaie de Paris qui avait été présentée de juin à septembre de 1979, à BERNE. L'exposition fut ensuite présentée à MONTHEY et à MONTREUX.

HONG-KONG

Placée sous le patronage de l'Association française d'action artistique, une très importante sélection de médailles contemporaines qui a été exposée au Hong Kong Art Centre, en avril 1980, a été ensuite présentée, de juin à septembre, en Corée sous l'égide de l'association Pan Asia, puis, début 1981, aux Philippines et à Singapour.

en 1981 :

ALLEMAGNE

La Paierie générale de France en Allemagne organise, depuis le 23 février 1981, une exposition itinérante de médailles dans les sept paieries particulières implantées en zone des forces françaises en Allemagne.

CANADA La succursale B.N.P. au Canada a, dans le pavillon « Terre des Hommes » de MONTREAL, exposé, du 5 juin au 5 octobre, une importante sélection de médailles sur le patrimoine français.

ETATS-UNIS

Invitée par l'American Numismatic Association, à participer à sa 90ème Convention qui s'est tenue du 27 juillet au 2 août à la Nouvelle-Orléans, la Monnaie de Paris y a présenté plus de 300 médailles portant sur les relations franco-américaines ainsi que des médailles-objet du Club Français de la Médaille.

Il convient enfin de mentionner, au titre des activités culturelles de la Monnaie pendant la période considérée :

- l'édition des catalogues accompagnant chaque exposition temporaire ;
- la contribution du bulletin du Club Français de la Médaille à l'histoire des techniques et de l'art de la médaille ;
- les conférences données par Mlle J. JACQUIOT au Musée de la Monnaie sur les thèmes :
 - L'art de la médaille de 1789 à 1900.
 - La médaille, monument du patrimoine national.